

Droit de rétractation achat sur internet

Par Mimi_t_old, le 10/12/2007 à 14:53

Bonjour,

J'ai acheté un bon cadeau par internet pour des 4 ateliers aux cours de créateur (www.courdescreateurs.com). La personne à qui je destinais ce cadeau part en province et ne pourra donc pas l'utiliser.

J'ai alors demandé le remboursement du bon cadeau, l'ayant commandé depuis moins de 7 jours. La société vient de me faire parvenir un mail me précisant qu'ils me remboursaient , comme convenu dans les CGV, 80% du montant de la commande. J'avoue ne pas avoir lu les CGV avant de faire ma commande, mais je me demande dans quelle mesure ils ont le droit de prélever 20% d'une commande résiliée avant le délai légal de rétractation. Merci de votre réponse. Cordialement

Michèle